

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTÉGRATION

PLAN D'ACTION 2026-2027

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par la Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Juillet 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-04477-7

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	2
2.	PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	3
3.	ÉTABLISSEMENT DU PLAN D’ACTION	5
4.	BILAN DES MESURES PRISES EN 2025-2026	6
5.	REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	13
6.	LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2026-2027	13
7.	ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D’ACTION	18
8.	POUR JOINDRE LE MINISTÈRE	18

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

DC :	Direction des communications du ministère du Conseil exécutif
DI :	Direction de l'informatique
DRH :	Direction des ressources humaines
DGDRM :	Direction de la gestion documentaire et des ressources matérielles
JIPH :	Journée internationale des personnes handicapées
MCE :	Ministère du Conseil exécutif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
SCG :	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI :	Société québécoise des infrastructures
SQPH :	Semaine québécoise des personnes handicapées

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

En plus de présenter l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, le présent document fait le bilan des réalisations du Plan d'action 2025-2026 du Ministère à l'égard des personnes handicapées et présente la reddition de comptes gouvernementale en lien avec la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* (2006).

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action, en lien avec les objectifs de représentativité énoncés au Programme d'accès à l'égalité en emploi du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 2024).

La présente reddition de comptes a été effectuée au 31 mars 2026.

2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès de la première ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale

VISION

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

VALEURS

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du Ministère concerne le personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et des organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- le personnel propre au Ministère.

Clientèle externe

Les activités du Ministère ont le plus souvent trait à des questions très particulières et à des dossiers ponctuels concernant des personnes et des groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur des actions de ceux-ci, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en la matière.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats;
- à l'ensemble de la population, afin notamment de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale d'une façon juste et claire.

Le Ministère offre également des services aux partenaires de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

- 875, Grande Allée Est;
- 835, boulevard René-Lévesque Est;
- 1050, rue des Parlementaires;
- 905, avenue Honoré-Mercier;
- 900, place D'Youville.

Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest.

Bureaux du Québec au Canada

Le Ministère, par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, compte des représentantes et représentants à Toronto, à Ottawa et à Moncton.

Le Ministère est locataire des aires de bureaux qu'il occupe dans chacune de ces villes.

Le personnel des directions des communications

Le personnel des directions des communications des différents ministères relève du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG). Il représente près des deux tiers de l'effectif du Ministère et est réparti dans 82 établissements qui couvrent le territoire du Québec.

La responsabilité de mettre en œuvre des mesures pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations est assumée par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, dans le présent plan d'action, les mesures qui visent l'intégration des personnes handicapées au travail s'adressent à l'ensemble du personnel du Ministère.

3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne à titre de coordonnatrice (par intérim) des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Virginie Jobin

Conseillère en dotation et répondante en équité,
diversité et inclusion

Ministère du Conseil exécutif

875, Grande Allée Est

Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1821

Courriel : virginie.jobin@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est périodiquement revue. Le comité est constitué de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, de deux personnes qui ont déclaré vivre avec un handicap, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan d'action ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont (au 31 mars 2026) :

- François-Éric Auger, du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit ;
- François Plante, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- Mélanie Gonthier, de la Direction de la gestion documentaire et des ressources matérielles ;
- Jérôme Gosselin, de la Direction des communications ;
- Karine Kouamé, du Secrétariat aux emplois supérieurs ;
- Melisa Lafleur-Chumacero, du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité ;
- Virginie Jobin, de la Direction des ressources humaines ;
- Michèle Amos, de la Direction de l'informatique ;
- Catherine Poulin, du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'établissement du plan d'action.

4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2025-2026

OBSTACLE 1 : ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES, DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DGDRM	Mesure réalisée Tous les réaménagements et travaux ont pris en compte les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
1.2 S'assurer de répondre aux normes d'accessibilité des lieux des nouveaux locaux du SRPNI (prévu pour juin 2026).	Pourcentage de projets conformes aux normes d'accessibilité	En continu	DGDRM	Mesure réalisée Cette mesure est en cours de réalisation, elle sera réalisée à 100 % le 30 juin 2026.
1.3 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH	Mesure réalisée Aucune nouvelle personne handicapée n'a été embauchée. Aucune demande d'évaluation ergonomique.

OBSTACLE 2 : ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre les documents accessibles ou pour les adapter, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesures 2026-2027	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
2.1 Inscrire dans les documents publics produits par le Ministère une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, d'en obtenir une version adaptée.	Nombre de documents comportant la mention	En continu	DC	Mesure réalisée Le ministère du Conseil exécutif a produit huit documents comportant la mention : « Une version accessible de ce document est offerte en ligne. Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca . »
2.2 Ajouter des sous-titres dans les capsules vidéo produites par le Ministère qui sont partagées sur ses comptes de médias sociaux.	Ajout des sous-titres	En continu	DC	Mesure réalisée Des sous-titres ont été ajoutés dans 46 capsules vidéo produites.
2.3 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en version adaptée.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC	Mesure réalisée Aucune requête n'a été formulée et, par conséquent, aucun document n'a été produit. Aucune plainte n'a été formulée.

OBSTACLE 3 : ACCESSIBILITÉ DU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère doit correspondre à la cible que le SCT a transmise lors du dépôt du Programme d'accès à l'égalité en emploi. La cible est d'augmenter progressivement le taux de présence à 2,4 % pour atteindre la cible gouvernementale de représentativité fixée au 31 mars 2028. Au 31 mars 2026, le Ministère comptait 26 personnes handicapées, dont 23 occupant un poste régulier ou occasionnel, ce qui représente 2,08 % de l'effectif.

Objectifs

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
3.1 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance de la représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Information transmise	En continu	DRH	Mesure réalisée L'information est transmise lors des rencontres d'accueil.
3.2 Dans le cadre des processus de sélection au recrutement et à la promotion, à l'étape de la sélection, sensibiliser les gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées si une personne visée par ce plan figure parmi les personnes pouvant être sélectionnées.	Sensibilisation réalisée	En continu	DRH	Mesure réalisée Les conseillères et les conseillers en dotation sensibilisent systématiquement les gestionnaires quant aux cibles à atteindre pour tous les groupes visés, dont les personnes handicapées. La sensibilisation a été réalisée dans le cadre de 6 processus de sélection.
3.3 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de leurs besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Mentions inscrites dans le courriel d'accueil	En continu	DRH	Mesure réalisée La mention est incluse dans le courriel d'accueil envoyé aux nouveaux membres du personnel.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
3.4 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement au gestionnaire et faire parvenir le lien de la page intranet concernant l'aide-mémoire <i>Accueil et intégration en emploi des personnes handicapées</i> .	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH	Mesure réalisée Aucun besoin d'accompagnement n'a été exprimé par les gestionnaires.
3.5 Réaliser une relance à l'ensemble des employés du Ministère pour encourager l'auto-déclaration.	Nombre de formulaires d'auto-déclarations reçus	Juin 2025	DRH	Mesure réalisée 29 formulaires d'auto-déclaration reçus.
3.6 Présentation des services de l'organisme ROSEPH à la DRH pour soutenir l'embauche.	Nombre de participants à la présentation	Mars 2026	DRH	Mesure réalisée 3 participants lors de la présentation. Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent 65 participants à la conférence « Sensibilisation à la neurodivergence » offerte par le ROSEPH le 25 mars 2026.

OBSTACLE 4 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DGDRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DGDRM et DI	Mesure réalisée Le guide a été utilisé par la DGDRM et la DI. Aucune plainte n'a été formulée.
4.2 Rembourser certains frais liés aux accommodements pour les personnes handicapées du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) du SCT	Nombre de réclamations	En continu	DRH	Mesure réalisée Aucune demande de réclamation n'a été faite dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) du SCT.

OBSTACLE 5 : PROMOTION

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère à la réalité des personnes handicapées et consulter ces dernières pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
5.1 Diffuser le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026</i> auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle intranet publiée	Au moment de son adoption	DC	Mesure réalisée Le Plan d'action a été mis en ligne sur le site Internet et dans l'intranet du Ministère le 8 septembre 2025. Une nouvelle intranet a été publiée le même jour.
5.2 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des événements	DC	Mesure réalisée Au cours de l'année 2025-2026, huit nouvelles ont été publiées dans l'intranet : Le 2 juin, pour présenter le portrait de Benoît, un employé qui est né avec une amputation congénitale de l'avant-bras ; Le 3 juin, pour partager le témoignage d'Héloïse, une employée qui vit avec un handicap invisible ; Le 4 juin, pour présenter le portrait en capsule vidéo de Flore, une employée vivant avec une surdité ; Le 6 juin pour présenter le portrait de Manon, une employée vivant avec une cécité ; Le 3 décembre pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées ; Le 25 février pour inviter le personnel à participer à la conférence « Sensibilisation à la neurodivergence » ; Le 10 mars pour faire connaître le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
5.3 Sensibilisation des gestionnaires et du personnel du MCE en offrant la formation Inclusion et diversité : construire une collaboration harmonieuse et inspirante.	Nombre de participants à la formation	Avril 2025	DRH	Mesure réalisée 19 participants à la formation Inclusion et diversité : construire une collaboration harmonieuse et inspirante le 11 avril 2025.
5.4 Mettre en lumière l'implication du Ministère dans les travaux interministériels visant à mettre sur pied une solution numérique dans le cadre du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.	Participation à des travaux interministériels	En continu	SCG	Mesure réalisée Depuis avril 2025, le Secrétariat à la communication gouvernementale a participé à 24 rencontres afin de définir les orientations de la solution numérique.

OBSTACLE 6 : ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les mesures d'urgence pourraient être méconnues ou non adaptées aux employées et employés handicapés.

Objectif

S'assurer de la sécurité des personnes handicapées durant les situations nécessitant une évacuation.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
6.1 Mettre à jour de façon continue les plans de mesures d'urgence pour chacun des édifices afin d'assurer la sécurité des personnes handicapées lors d'évacuations.	Nombre de mises à jour du plan des mesures d'urgence	En continu	DGDRM	Mesure réalisée Travaux faits en partenariat avec la SQI, le MSP et le SCT (pour l'édifice H). Mise à jour faite annuellement. Dépôt dans l'intranet.

OBSTACLE 7 : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS

Les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d’y remédier, peuvent être méconnus.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées à l’importance de respecter les principes d’accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesures 2025-2026	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2026
7.1 Former les communicatrices et communicateurs sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées.	Nombre de personnes ayant suivi la formation	En continu	SCG	Mesure réalisée La formation <i>Développer votre réflexe inclusif pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> a été donnée à 29 personnes au cours de l'année 2025-2026.
7.2 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Québec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention de la possibilité d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect des standards sur l'accessibilité Web	En continu	SCG	Mesure réalisée Tous les gabarits, les interfaces et les outils intégrés ou mis à jour dans Québec.ca depuis l'été 2024 respectent les normes du Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec SGQRI 008 3.0 ou offrent une autre version. Ceux intégrés entre 2018 et le printemps 2024 respectent, minimalement, le Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec SGQRI 008 2.0.
7.3 Poursuivre les travaux visant à rendre accessible le site du Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) (incluant la plateforme sécurisée) pour que les personnes ayant une incapacité visuelle puissent s'informer et remplir ou mettre à jour leur dossier de candidature de la même manière que l'ensemble de la population.	Avancement des travaux	Mars 2025	DC et DI	Mesure réalisée Les mesures nécessaires pour garantir l'accessibilité des contenus des pages Web et des documents déposés ont été prises et se poursuivent. Étant donné qu'une refonte du système est prévue, l'accessibilité sera prise en compte lors des travaux.

5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2025-2026, une demande concernant l'accessibilité du numérique pour les personnes ayant une déficience intellectuelle a été formulée par un organisme afin qu'une mesure sur les tests utilisateurs auprès de ces personnes soit intégrée à notre prochain PAPH. Nous sommes à évaluer la faisabilité de cette demande. Sinon, aucune plainte n'a été reçue relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées

6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2026-2027

OBSTACLE 1 : ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES, DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Pourcentage de projets conformes aux normes d'accessibilité	En continu	DGDRM
1.2 S'assurer de répondre aux normes d'accessibilité des nouveaux locaux du SRPNI (prévu pour juin 2026).	Pourcentage de projets conformes aux normes d'accessibilité	Juin 2026	DGDRM
1.3 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH

OBSTACLE 2 : ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre les documents accessibles ou pour les adapter, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
2.1 Inscrire dans les documents publics produits par le Ministère une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, d'en obtenir une version adaptée.	Nombre de documents comportant la mention	En continu	DC
2.2 Ajouter des sous-titres dans les capsules vidéo produites par le Ministère qui sont partagées sur ses comptes de médias sociaux.	Ajout des sous-titres	En continu	DC
2.3 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en version adaptée.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC

OBSTACLE 3 : ACCESSIBILITÉ DU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère doit correspondre à la cible que le SCT a transmise lors du dépôt du Programme d'accès à l'égalité en emploi. La cible est d'augmenter progressivement le taux à 2,4 % pour atteindre la cible gouvernementale de représentativité fixée au 31 mars 2028. Au 31 mars 2026, le Ministère comptait 26 personnes handicapées, dont 23 occupant un poste régulier ou occasionnel, ce qui représente 2,08 % de l'effectif.

Objectifs

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
3.1 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance de la représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Information transmise	En continu	DRH
3.2 Dans le cadre des processus de sélection au recrutement et à la promotion, à l'étape de la sélection, sensibiliser les gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées si une personne visée par ce plan figure parmi les personnes pouvant être sélectionnées.	Sensibilisation réalisée	En continu	DRH

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
3.3 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Mentions inscrites dans le courriel d'accueil	En continu	DRH
3.4 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement au gestionnaire et faire parvenir le lien de la page intranet concernant l'aide-mémoire <i>Accueil et intégration en emploi des personnes handicapées</i> .	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH
3.5 Consulter un organisme dédié aux personnes en situation de handicap afin d'explorer et d'identifier de nouvelles pistes d'action en lien avec la neurodivergence en milieu de travail.	Consultation réalisée	Mars 2027	DRH

OBSTACLE 4 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DGDRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DGDRM et DI
4.2 Remboursement de certains frais liés aux accommodements pour les personnes handicapées du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) du SCT.	Nombre de réclamations	En continu	DRH

OBSTACLE 5 : PROMOTION

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du ministère quant à la réalité des personnes handicapées et consulter ces dernières pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
5.1 Diffuser le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026-2027</i> auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle intranet publiée	Au moment de son adoption	DC
5.2 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des événements	DC
5.3 Sensibilisation des gestionnaires, des membres du personnel occupant un poste de coordination et des CGRH du MCE en offrant la formation <i>Leadership inclusif</i> .	Nombre de participant à la formation	Avril 2025	DRH
5.4 Mettre en lumière l'implication du Ministère dans les travaux interministériels visant à mettre sur pied une solution numérique dans le cadre du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.	Participation à des travaux interministériels	En continu	SCG
5.5 Promouvoir la période d'inscription au programme DuoEmploi au moyen d'une manchette sur l'intranet.	Manchette publiée	Avril 2026	DRH

OBSTACLE 6 : ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les mesures d'urgence pourraient être méconnues ou non adaptées aux membres du personnel handicapés.

Objectif

S'assurer de la sécurité des personnes handicapées durant les situations nécessitant une évacuation.

Mesure 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
6.1 Mettre à jour de façon continue les plans de mesures d'urgence pour chacun des édifices afin d'assurer la sécurité des personnes handicapées lors d'évacuations.	Nombre de mises à jour du plan de mesure d'urgence	En continu	DGDRM
6.2 Solliciter par courriel les membres du personnel afin qu'ils indiquent, sur une base volontaire et confidentielle, s'ils nécessiteraient un accompagnement particulier en cas de situation d'urgence au bureau.	Envoi d'un courriel aux membres du personnel	Juin 2026	DGDRM

OBSTACLE 7 : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS

Les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesures 2026-2027	Indicateur	Échéance	Responsable
7.1 Former les communicatrices et communicateurs sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées.	Nombre de personnes ayant suivi la formation	En continu	SCG
7.2 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect du standard sur l'accessibilité Web	En continu	SCG
7.3 Poursuivre les travaux visant à rendre accessible le site du Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) (incluant la plateforme sécurisée) pour que les personnes ayant une incapacité visuelle puissent s'informer, remplir ou mettre à jour leur dossier de candidature de la même manière que l'ensemble de la population.	Avancement des travaux	Mars 2027	DI

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026-2027 est adopté par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public. Il sera mis en ligne dans l'intranet et sur le site Web du Ministère, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Une version de ce document en médias adaptés sera fournie aux personnes qui en feront la demande.

8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte quant aux services offerts aux personnes handicapées au Ministère, veuillez communiquer avec la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021
Télécopieur : 418 528-9242
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

David Bahan

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Québec, mai 2026

